



Bail de location non respecte et non respect d un proprietaire

Par **tatane18**, le **29/08/2013** à **19:37**

bonjour je suis locataire depuis 4 ans .mon proprietaire m a fais signe un bail de 1 ans la premiere annee qui est fini . je n ai pas resigner de bail depuis tout le temps. suis je en droit de partir sans donner de preavis comme l ordonne la loi 3 mois? et depuis que je loue son logement il a laisser des affaires a l etage qu.il n.a jamais enlever .ai je un recours? une indemnisation depuis 4 ans.une vmc qu.il ne veut pas changer qui engendre de gravre salete sur les murs.et est ce que je suis responsable de l exterieur c a dire cloture. toiture.verdure ? MERCI DE ME REPONDRE. mon proprietaire m.a deja annonce que je ne recupererai pas caution. sachant que je refait tout l interieur avec technimur societe. merci c vraiment urgent de me repondre.papier peint dans la chambre d enfant en rentrant dans la maison avec des souris .elle servait de chambre pour son chat.